

PRIX DES DROITS DE L'HOMME DE LA REPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTE, EGALITE, FRATERNITE

Cérémonie de remise du Prix des Droits de l'homme
12 décembre 2013 - Ministère des affaires étrangères

Intervention de Christine Lazerges,
Présidente de la Commission nationale consultative des droits de l'homme

*

Monsieur le ministre,

Tous les membres de la Commission nationale consultative des droits de l'homme vous sont infiniment reconnaissants de bien vouloir présider la remise solennelle du Prix des Droits de l'homme de la République Française Liberté Egalité Fraternité.

Cette manifestation, qui se déroule chaque année depuis 1988, tient à cœur à notre Commission car le Prix des Droits de l'homme de la République Française a pour objet de distinguer des actions de terrain et des projets portant sur la protection et la promotion effectives des Droits de l'homme dans l'esprit de la Déclaration Universelle des Droits de l'homme sans distinction de nationalité ou de frontière.

Permettez-moi d'insister sur ce point, car ce qui est récompensé aujourd'hui comme par le passé, ce sont d'abord des actes concrets, des projets ou des actions qui répondent aux critères que le jury s'est donné de suivre année après année : La pertinence du projet au regard du thème choisi, la vertu protectrice du prix, la capacité à pérenniser une action dans le temps, la promotion de pays oubliés.

Cette 26^{ème} remise du Prix revêt cette année à mes yeux une double signification :

Elle est un rappel historique, car elle commémore la proclamation de la Déclaration universelle des droits de l'homme le 10 décembre 1948 dont c'était il y a deux jours la date

du 65^{ème} anniversaire et elle rend hommage à René Cassin, l'un des co-auteur de ce texte fondamental et le fondateur de notre Commission, ce qu'on oublie trop souvent de rappeler.

Elle engage aussi notre diplomatie à mieux promouvoir l'action les militants des droits de l'homme qui doivent savoir qu'en remettant ce prix, la République Française s'engage à protéger ses lauréats.

C'est pourquoi je souhaiterais, avant de dire quels furent les sujets proposés aux candidats et de nommer les lauréats de l'année 2013, rappeler les noms de certains de nos lauréats des années passées qui sont encore l'objet de menaces ou de persécution de la part des autorités de leur pays. Je pense à Taslima Nasreen, lauréate du prix en 1994, toujours en exil. Je pense à Abdolfattah Soltani, avocat iranien de Madame Shirin Ebadi, lauréate de notre prix en 2003 et empêchée de venir recevoir son prix par les autorités iraniennes. J'aimerais également vous demander de ne pas oublier Ales Bielatski, qui a été lourdement condamné à 4 ans et demi de prison en Biélorussie à l'issue d'un procès inique et qui a été fait avant-hier, le 10 décembre, citoyen d'honneur de la ville de Paris.

On ne peut pas s'empêcher de penser également à la situation des défenseurs des droits de l'homme en Syrie, que ceux-ci soient militants, avocats ou journalistes. A cet égard le sort des quatre journalistes français enlevés il y a six mois doit nous mobiliser. Nommons-les : Didier François (Europe 1), Edouard Elias (photographe indépendant), Nicolas Hénin (reporter), Pierre Torrès (photographe).

En 2013, grâce à nouveau à l'effort de tous, au concours déterminant du ministère des Affaires étrangères et de ses ambassades, à l'examen attentif des projets par les membres du jury de la CNCDH, 106 dossiers émanant de 48 pays ont été reçus, cinq d'entre eux ont été déclarés lauréats et cinq autres ont fait l'objet d'une mention spéciale.

Les sujets ou thèmes proposés aux candidats au prix ont été choisis en assemblée plénière de la CNCDH.

Le premier thème était formulé de la façon suivante : La protection et la promotion des droits de l'homme dans les lieux de privation de liberté. Ce sujet est une préoccupation permanente pour la CNCDH. Rappelons l'urgence qu'il y a en France à trouver des solutions pour lutter contre la surpopulation carcérale.

Le second thème portait sur l'accompagnement et la prise en charge des personnes déplacées internes non susceptibles de bénéficier du statut de réfugiés s'agissant de déplacements internes et non pas inter frontaliers.

Ce sont les projets primés que je voudrais vous présenter maintenant. Tous sont l'expression de ce que : « *Nous avons l'obligation de faire que le monde devienne un lieu de rencontre, de partage, d'acceptation de l'autre. C'est beaucoup moins qu'une utopie. C'est simplement la condition pour que le monde ne sombre pas dans la barbarie* », ainsi que le disait la garde des Sceaux lors de la remise du prix 2012.

Sur le premier thème :

Le premier projet est celui de la « Sabah Association for child care and development », représentée par Madame Sara Mekki Hassan Abouh, une ONG Soudanaise qui travaille en partenariat avec la Fondation Terre des hommes à la défense des droits et intérêts des mineurs à Khartoum accusés ou reconnus coupables d'infraction à la loi pénale.

Indépendante et neutre, l'association peut se flatter d'avoir permis à un grand nombre de détenus de bénéficier de remise de peines et de se réinsérer socialement à la sortie de détention. Reconnue pour son sérieux et son professionnalisme par les autorités soudanaises, l'ONG est aujourd'hui un interlocuteur des ministères de la Justice, de l'Intérieur, de la Santé en matière de détention des mineurs. Le projet récompensé a pour objectif d'améliorer la situation des mineurs en détention à Khartoum, par des actions à destination des mineurs et des personnels. Le projet prévoit notamment de la formation des personnels, des inspections indépendantes pour détecter toute violation des droits des enfants mineurs, la réhabilitation des dortoirs, du centre d'éducation, la création d'une bibliothèque, la rénovation du système d'approvisionnement en eau et des terrains de jeu, et la création d'un incinérateur pour gestion des déchets.

Le jury de la CNCDH a été sensible à la qualité du travail de terrain, particulièrement complet puisqu'il aborde tous les aspects de la vie quotidienne des mineurs en détention. Le plaidoyer pour la promotion et la protection des enfants est tout à fait remarquable et s'effectue dans un contexte particulièrement difficile, auprès d'institutions modelées par le régime autoritaire qui se trouve à la tête du pays depuis vingt-quatre ans.

Le deuxième projet récompensé est celui de l'association « Grandir Dignement », représentée par Madame Hélène Muller et Monsieur Daniel Muller. Cette association vise à l'accompagnement et la protection des mineurs en détention dans la région de Diego à Madagascar.

Les actions de « Grandir dignement » sont motivées par la volonté des fondateurs que « chaque enfant, quel que soit son passé et l'endroit où il vit, puisse grandir dignement ». Ainsi, les fondateurs sont de fervents protecteurs des droits des enfants, tout particulièrement au sein des établissements pénitentiaires. Le projet récompensé cette année par le Prix des droits de l'homme prévoit d'intervenir auprès des détenus mineurs dans deux centres de détention de la région de Diego à Madagascar. Il prévoit d'y mettre en place un suivi multidimensionnel de ces mineurs : suivi alimentaire, médical, scolaire et éducatif, ateliers de formation professionnelle, aide à l'orientation post-prison, animations. En outre, l'association prévoit de favoriser les mesures alternatives à la détention.

Le jury du Prix des droits de l'homme a été frappé par l'approche globale de ce projet qui intervient sur de nombreux points pour faciliter la vie des jeunes en détention, de la santé à l'éducation en passant par les loisirs, mais travaille aussi à la prévention de la détention. En outre, le dynamisme et l'enthousiasme des fondateurs est impressionnant, l'investissement des fondateurs et la qualité des activités menées jusqu'à présent justifient largement la promotion de leurs travaux. Le projet proposé par l'association aura certainement des retombées positives dans une région où il y a énormément de jeunes en détention, où il y a un phénomène spécifique de marginalisation extrême des jeunes en conflits avec la loi (phénomènes de bandes) et où il n'existe à ce jour quasiment aucune possibilité de réinsertion pour les jeunes.

Le troisième projet est celui de l'association « Indigenous Social Justice Association » (ISJA), dont Donald Clark ici présent est le cofondateur. Cette association en Australie travaille à la défense des familles aborigènes dont un membre est décédé en détention. Le fondateur est lui-même un enfant des « générations volées », cette génération d'enfants métis qui furent enlevés de force à leurs parents pour être placés dans des centres d'accueil ou des familles d'adoption blanches.

Le jury a été frappé par le nombre de morts en détention d'aborigènes et le projet primé cette année consiste à assurer la représentation en justice des familles des personnes issues

de la communauté aborigène, décédées au cours de leur détention. Il prévoit notamment la prise en charge des frais de déplacement des familles se rendant au procès ainsi que des frais de justice.

Les membres du jury ont été sensibles à l'originalité du projet présenté par *l'Indigenous Social Justice Association* qui vise à promouvoir les droits de l'homme à travers la justice. Il a estimé que l'attribution du Prix des droits de l'Homme viendrait récompenser l'engagement de longue date de l'association au service de la communauté aborigène et donnerait à leur association un nouvel élan.

Sur le second thème deux projets ont été primés:

Le premier projet sur ce thème récompense l'Association tchadienne pour la non-violence, représentée par Monsieur Djasnabeye Mbaïndo. Cette association a été fondée par des citoyens tchadiens épris de paix et de justice qui, à la sortie de la dictature de 1990, ont pensé apporter leur soutien aux institutions de la République démocratiquement mises en place. Se fixant comme mission la « transformation sociale non-violente », l'association se donne comme objectif d'aider les citoyens tchadiens à renoncer à la violence et à épouser la philosophie de la non-violence.

Depuis 2008 et la grave crise alimentaire mondiale entraînant une hausse des prix des denrées alimentaires, le phénomène de l'accaparement des terres, en particulier en Afrique, a pris une ampleur jamais vue. Ces terres, exploitées auparavant par de petits paysans pauvres leur permettaient de s'alimenter, de scolariser leurs enfants, de se vêtir ou encore de se soigner. C'est toute l'économie familiale africaine qui est ainsi en péril. Le projet récompensé intervient auprès des populations du village de Dobémé, dont les habitants ont été chassés par des éleveurs qui se sont appropriés leurs terres et leur en interdisent l'accès. Dans ce contexte d'accaparement de terres massif, le projet lauréat prévoit d'accompagner 900 familles, en leur apportant une aide à la fois au niveau juridique et économique.

Le jury a souhaité récompenser l'action remarquable de cette association qui lutte efficacement sur le terrain contre toutes les formes de violences et associe étroitement les bénéficiaires du projet à sa réalisation. En outre, le jury a souhaité attirer l'attention de la France sur la problématique de l'accaparement de terres.

Le second projet récompensé est celui du Comité d'assistance civique en Russie, représenté par Madame Elena Burtina. Le projet vise à la défense des migrants forcés, particulièrement

les femmes du Caucase du Nord. Le Comité d'assistance civique est une organisation caritative d'aide aux réfugiés et aux migrants forcés qui a été fondée en 1989 pour venir en aide aux arméniens fuyant les pogroms en Azerbaïdjan. Son activité s'est brusquement accrue avec le démantèlement de l'URSS, à l'origine de flux de réfugiés provenant des ex-républiques soviétiques. Ainsi, le Comité aide les personnes déplacées dans leurs démarches pour faire valoir leurs droits (à l'asile, mais aussi aux soins ou à l'éducation). Depuis 1998, son travail avec les réfugiés est financé par le Haut-Commissariat des Nations unies pour les réfugiés (HCR). Forte de son expertise des situations post-conflit. La contribution apportée par le Comité assistance civique à la défense des droits de l'homme en Russie est vraiment très importante et néanmoins assez sous-estimée : depuis son existence, pas moins de 15 000 personnes ont pu bénéficier d'une telle aide octroyée par le Comité.

Le projet primé consiste à élaborer des mécanismes de protection des femmes persécutées pour violation de la tradition en Tchétchénie et au Daghestan. En effet il s'agit d'un des groupes les plus vulnérables parmi les déplacés internes. Ces femmes tchéthènes et du Daghestan sont persécutées pour leur soi-disant « comportement amoral », cette expression pouvant désigner aussi des relations sexuelles extra maritales, réelles ou fictives. Ces femmes risquent l'enfermement, mais aussi de grandes violences, voire l'assassinat. Dans la société, de telles violences sont justifiées par des références aux traditions caucasiennes qui permettent d'accomplir des « crimes d'honneur ». Le Comité souhaite leur octroyer un espace protégé où elles pourront rester jusqu'à ce qu'une solution à long terme à leur problème soit trouvée.

À tous ici je voudrais laisser cette phrase de Amin Maalouf :

« C'est notre regard qui enferme les autres dans leur plus étroites appartenances et c'est notre regard aussi qui peut les libérer ».

Monsieur le Ministre, votre choix de remettre maintenant la médaille du prix, et les 15 000 euros permettant à chacun des lauréats de mettre en œuvre son projet, participe de cette responsabilité qui est la vôtre et témoigne aux yeux du monde de cette éthique de la responsabilité et de l'engagement que nous partageons tous ici. Croyez bien que nous suivrons les lauréats dans la mise en œuvre de leur projet, avec le soutien de nos ambassades ; ils repartiront chez eux avec le témoignage de l'estime que la France porte à leur combat.

Je vous remercie.